Villeneuve-le-Roi (94) : l'émeutier qui a incendié la mairie condamné à du sursis

23/11/2023 à 11h16



Le jeune homme, qui a mis le feu à la mairie de Villeneuve-le-Roi, avait été condamné à un an de prison avec sursis. Le maire LR s'est insurgé face à une condamnation « bien loin de la fermeté » promise par l'État envers les émeutiers. Le parquet de Créteil vient de faire appel du jugement.

« On s'attaque au symbole de la République mais on se retrouve avec des peines symboliques. » Didier Gonzales (LR), le maire de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), ne décolère pas depuis « la faiblesse de la condamnation » prononcée par le tribunal de Créteil envers le jeune qui a participé à l'incendie destructeur de sa mairie. Alors qu'il venait d'écrire au procureur pour lui demander de réexaminer l'affaire, le parquet a finalement décidé d'interjeter appel du jugement.

Le 9 novembre, lors du procès, le procureur avait requis quatre années de prison ferme envers un habitant de Villeneuve-le-Roi de 21 ans, arrêté par la police judiciaire mi-octobre. Il était soupçonné d'avoir mis le feu à l'hôtel de ville le 29 juin, durant les émeutes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel. À l'issue d'une audience tardive,

le prévenu était reconnu coupable et condamné à un an de prison avec sursis. Ce qui mettait fin à ses trois semaines de détention provisoire.

Le Parisien

> *Alors qu'un homme a été condamné à une peine de sursis pour avoir incendié la mairie de Villeneuve-le-Roi lors des émeutes de juin dernier, le maire de la commune évoque une peine "insuffisante" pic.twitter.com/HMmyahJO3d*
>
> *— BFM Paris Île-de-France (@BFMParis) November 21, 2023*